



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 24 MAI 2012

SPECIAL N ° 6 - MAI 2012

SOMMAIRE

Préfecture de l'Aude

pref11- SECRETARIAT GENERAL

Arrêté N °2012136-0011 - délégation de signature en matière disciplinaire- Pascal
DUMAS

..... 1



PRÉFET DE L'AUDE

Arrêté préfectoral n° 2012136-0011 donnant délégation de signature en matière disciplinaire à M. Pascal DUMAS, directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude et commissaire central de Carcassonne

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 71-572 du 1^{er} juillet 1971 relatif à la compétence et à l'organisation des secrétariats généraux pour l'administration de la police,

VU le décret n°73-838 du 24 août 1973 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale,

VU le décret n° 93-1031 du 31 août 1993 portant création et organisation des directions départementales de sécurité publique,

VU le décret n° 95-1197 et l'arrêté ministériel du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du 16 février 2012 portant nomination de M. Eric FREYSSELINARD en qualité de préfet de l'Aude ;

VU l'arrêté NOR INTC0000434A du 24 août 2000 fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes,

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales n° 44 du 12 janvier 2010 nommant M. Pascal DUMAS directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude et commissaire central de Carcassonne ;

VU la note d'information du 2 février 1996 adressée par M. le Directeur central de la sécurité publique aux directeurs départementaux de la sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Délégation de signature est donnée à M. Pascal DUMAS, Commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude, et commissaire central de Carcassonne, à prononcer les sanctions disciplinaires de premier groupe (avertissement et blâme) à l'encontre des fonctionnaires relevant de son autorité, appartenant au corps d'encadrement et d'application de la police nationale, et au corps des adjoints de sécurité.

ARTICLE 2 :

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, M. le directeur de cabinet et M. le directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude et commissaire central de Carcassonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le

24 MAI 2012

Le préfet,



Eric FREYSSELINARD